



**Mutuelle Santé**  
EIFFAGE ÉNERGIE



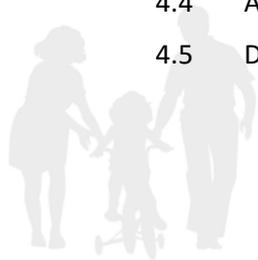
# Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

au 31/12/2019



# Table des matières

Table des matières .....	2
Introduction .....	4
Synthèse.....	5
1 Activité et résultats.....	6
1.1 Activité et résultats.....	6
1.2 Résultats de souscription et des investissements .....	8
1.3 Résultats des autres activités.....	10
1.4 Autres informations .....	10
2 Système de gouvernance.....	11
2.1 Informations générales.....	11
2.2 Exigences en matière de compétences et d'honorabilité.....	14
2.2.1 Le processus d'évaluation de la compétence .....	14
2.2.2 Le processus de l'évaluation de l'honorabilité .....	15
2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).....	16
2.4 Système de contrôle interne.....	18
2.5 Fonction d'audit interne .....	19
2.6 Fonction actuarielle .....	19
2.7 Sous-traitance .....	20
2.8 Autres informations .....	20
3 Profil de risque.....	21
3.1 Risque de souscription .....	21
3.2 Risque de marché.....	22
3.3 Risque de crédit .....	22
3.4 Risque de liquidité.....	23
3.5 Risque opérationnel.....	23
3.6 Sensibilité aux risques.....	23
3.7 Autres informations .....	23
4 Valorisation à des fins de solvabilité.....	24
4.1 Actifs .....	24
4.2 Passifs.....	24
4.3 Méthodes de valorisation alternatives .....	26
4.4 Autres informations .....	26
4.5 Du bilan comptable au bilan économique .....	26



5	Gestion du capital .....	28
5.1	Fonds propres .....	28
5.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	28
5.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis .....	29
5.4	Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé .....	29
5.5	Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis	29
6	Annexes (en k€).....	30
6.1	S.02.01.02.....	30
6.2	S.05.01.02.....	32
6.3	S.17.01.02.....	33
6.4	S.19.01.21.....	34
6.5	S.23.01.01.....	35
6.6	S.25.01.21.....	36
6.7	S.28.01.01.....	37
7	Lexique .....	38



# Introduction

## Pourquoi un rapport narratif public ?

Afin de démontrer leur capacité à maîtriser leurs risques, les organismes d'assurance sont amenés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à tenir annuellement à disposition du public un rapport narratif dénommé le « Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière » ou le SFCR (Solvency and Financial Condition Report).

Le but de ce rapport est double :

- D'une part il permet de garantir la capacité des organismes d'assurance à respecter leurs engagements vis-à-vis des assurés et donc d'assurer à ces derniers qu'ils n'encourent aucun risque au niveau de leur solvabilité sur le court et moyen terme.
- D'autre part, la communication publique permet aux assurés d'effectuer une comparaison entre les différents acteurs du marché assurantiel.

## Sur quels éléments peut-on faire une comparaison entre les acteurs du marché ?

Afin de répondre aux objectifs précités, le rapport présente notamment, la performance, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation et la gestion de capital de l'organisme concerné ainsi que son ratio de solvabilité.

## Qu'est-ce qu'un ratio de solvabilité ?

Le ratio de solvabilité est un indicateur défini au niveau Européen visant à s'assurer que les organismes d'assurance disposent de la richesse nécessaire pour couvrir leur capital de solvabilité requis (Capital Solvency Requirement - SCR). Le SCR peut être vulgarisé comme un risque bicentenaire.

**Dans ce cadre, le présent rapport validé au Conseil d'administration du 07/03/2020 vous est présenté.**

**Bonne lecture !**



## Synthèse

L'année 2019 s'est placée dans la continuité des objectifs poursuivis par la Mutuelle à savoir : **réduire le reste à charge des assurés tout en consolidant la solidarité intergénérationnelle de ses adhérents.**

Malgré un contexte de forte concurrence au sein des Mutuelles et une explosion des tarifs sur le marché ces dernières années, la Mutuelle Santé Eiffage Energie n'a pas effectué de hausse des cotisations sur l'exercice 2019 pour les contrats collectifs afin de tenir ses objectifs et protéger ses assurés.

Bien que le niveau de Fonds Propres économiques de la mutuelle ait légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent (-6%), il s'élève à au 31/12/2019 à 10 649 k€ et reste largement suffisant pour couvrir le niveau de risque de l'organisme qui a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière (2 673 k€ en 2019 contre 2 579 k€ en 2018).

Le risque lié aux marchés financiers a fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent du fait de l'évolution de la répartition de l'actif de la mutuelle, caractérisée par une augmentation de l'exposition au risque sur les fonds d'obligation en entreprises (+847 k€) et l'immobilier (+746 k€).

Le risque technique lié à l'activité de la Mutuelle reste sensiblement le même par rapport à l'exercice précédent du fait de la faible variation de la base assurée entre 2018 et 2019.

Au global, le ratio de solvabilité diminue par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 398%.

**La Mutuelle Santé Eiffage Energie satisfait ainsi pleinement aux exigences réglementaires.**



# 1 Activité et résultats

## 1.1 Activité et résultats

La Mutuelle Santé Eiffage Energie est la Mutuelle du personnel des entreprises composant le **groupe Eiffage Énergie**.

C'est un organisme Mutualiste à **but non lucratif** dont le fonctionnement repose sur un principe démocratique **d'égalité entre les adhérents**.

Les dirigeants sont **des membres élus** siégeant au Conseil d'administration de la Mutuelle. Celui-ci a pour rôle de définir des orientations en termes de garanties et de cotisations afin de veiller au bon fonctionnement de l'organisme.

Peuvent adhérer à la Mutuelle **les salariés** et, sous certaines conditions prévues dans le règlement Mutualiste, les anciens salariés de la Société Eiffage Énergie ou d'une des filiales de cette société.

### *Nom et forme juridique*

La Mutuelle Santé Eiffage Energie - **la Plaine Saint-Denis (93213), 117 rue du Landy**  
Affiliée à la **Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)**  
Soumise aux dispositions du **Livre II du Code de la Mutualité**  
Numéro SIREN : **391 526 225**  
Legal Entity Identifier (LEI) : **9695000KP0UW60DOFA31**  
Agréments : **Branches 1 et 2 (Maladie et Accidents)**

*À l'heure actuelle, la Mutuelle ne dispose d'aucun système de réassurance et exerce uniquement son activité en France.*

### *Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle et de l'auditeur externe*

Autorité de contrôle : **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**  
Contact : <https://acpr.banque-france.fr/moved-lacp/contactez-nous.html>.

Auditeur externe : **Audit et Conseil Union.**  
Adresse : 17 bis rue Joseph de Maistre 75876 Paris  
Mail : [www.groupe-conseil-union.fr](http://www.groupe-conseil-union.fr).



### *Lignes d'activité importantes*

Un seul contrat « **complémentaire santé** » collectif obligatoire est souscrit par Eiffage Energie au bénéfice de ses salariés. L'assurance santé proposée intervient en complément du régime de base (régime obligatoire).

Le contrat proposé s'adresse aux **adhérents actifs et retraités**.

Pour les actifs, il s'agit d'une **adhésion obligatoire** et pour les inactifs, les personnes externes (non anciennement salarié) n'ont pas la possibilité de bénéficier des garanties proposées. Les inactifs sont maintenus adhérents s'ils le souhaitent.

**Au 31/12/2019, la Mutuelle compte 9 682 assurés et 20 968 bénéficiaires.**

Les tarifs appliqués dépendent de la structure familiale des adhérents et s'articulent en quatre catégories :

- Adhérent seul,
- Couple,
- Famille,
- Adhérent seul + enfant(s)

### *Faits importants*

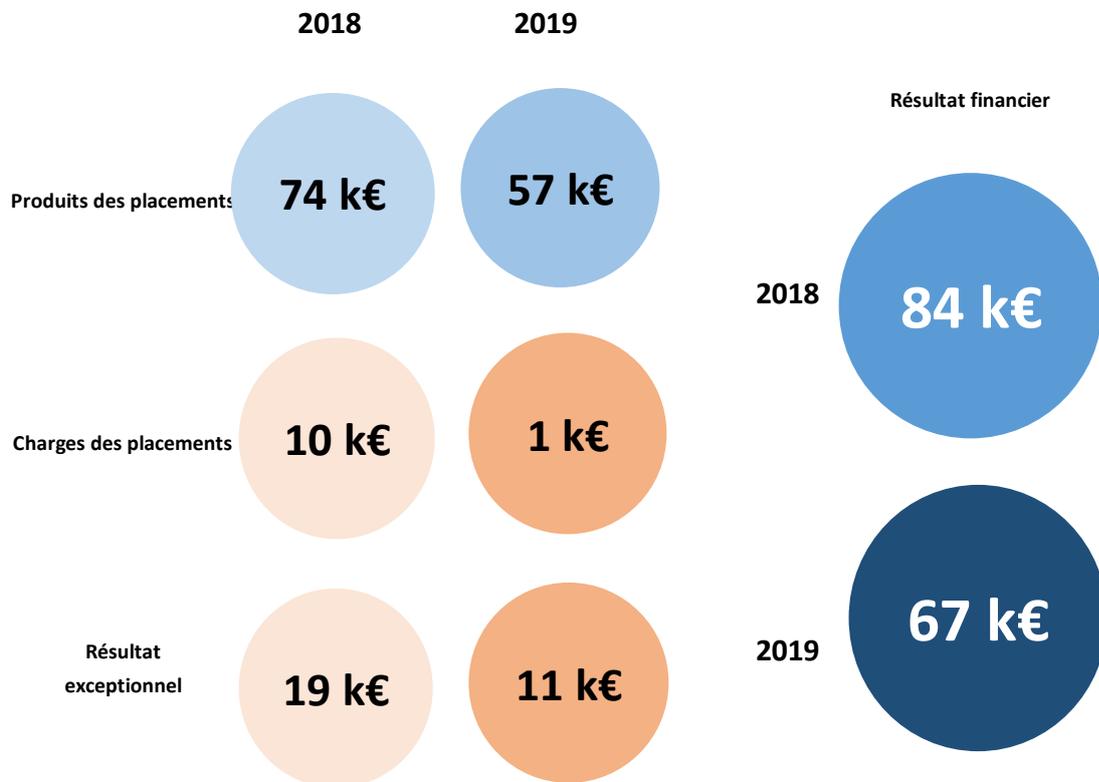
Le résultat de l'année 2019 s'est surtout trouvé marqué par les événements suivants :

- La hausse des prestations de +302 k€,
- L'obligation de faire une provision technique d'un montant de 155 k€ pour les placements SCPI.

Ces événements expliquent principalement la variation de résultat entre les deux derniers exercices.

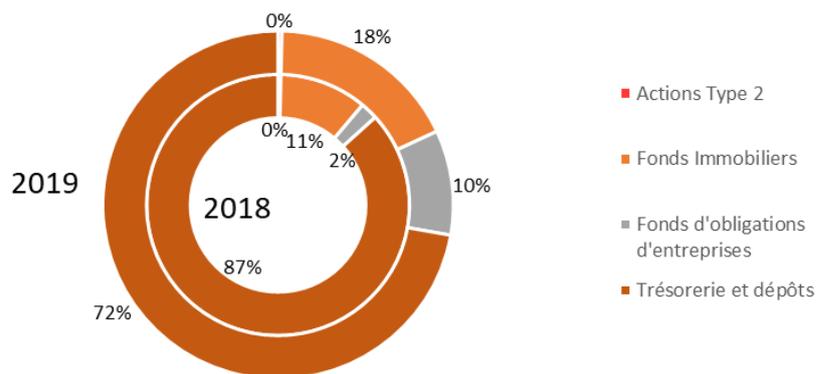


## 1.2 Résultats de souscription et des investissements



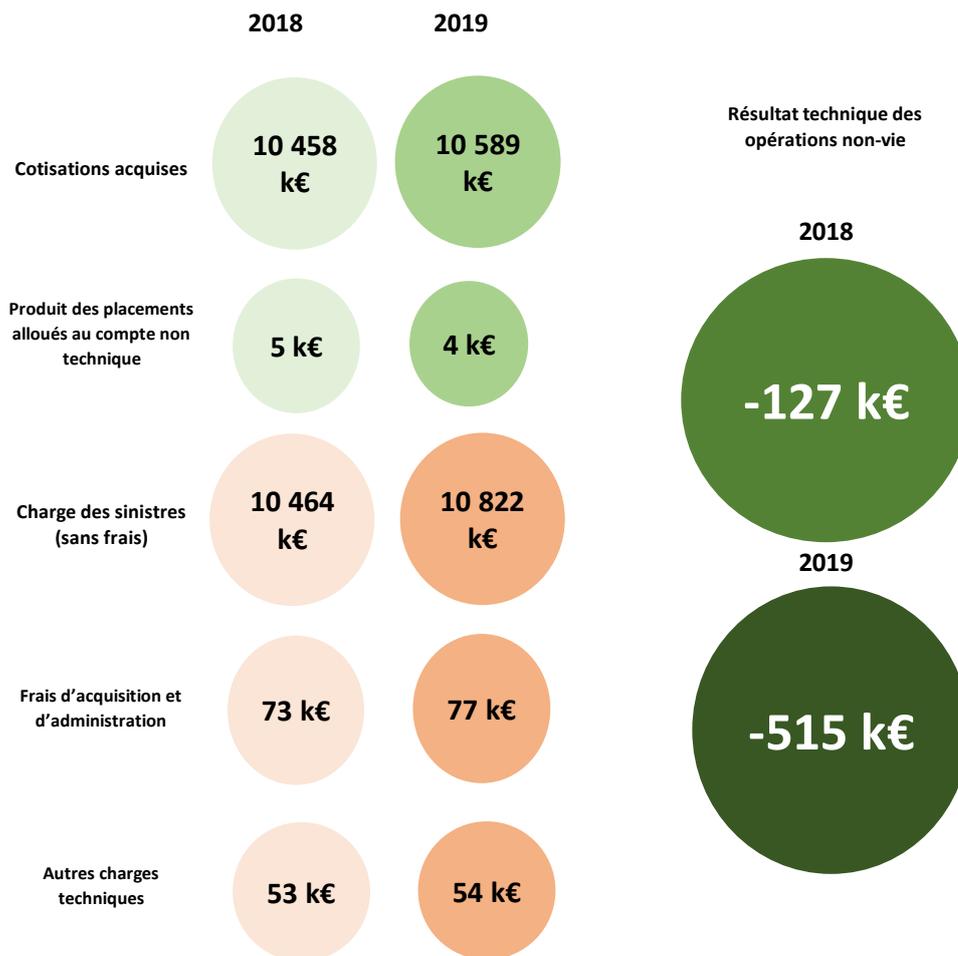
Le résultat financier est en baisse sur l'exercice 2019. Cette dernière par les revenus moins importants sur les nouveaux investissements notamment sur l'immobilier et plus exactement des SCPI. Le résultat est engendré par les coupons perçus trimestriellement :

Evolution de l'allocation d'actifs entre 2018 et 2019



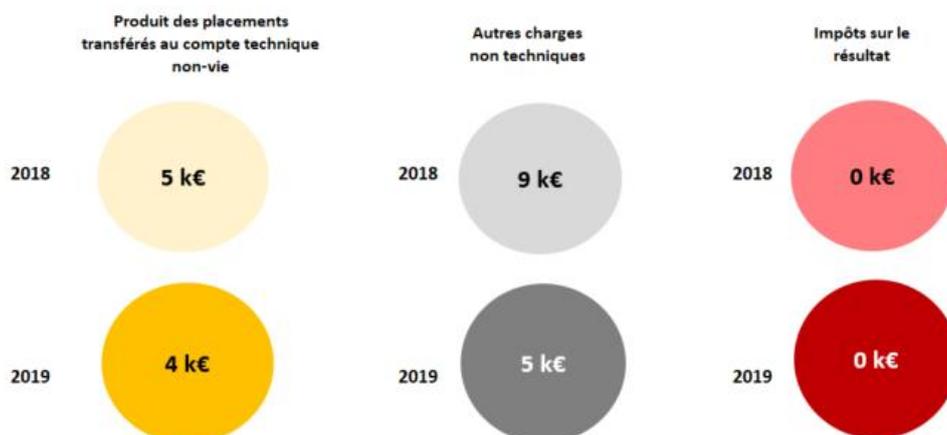
L'année 2019 a vu comme changement majeur le retrait d'une partie du livret Banque Postale pour financer notamment de nouveaux investissements : deux SCPI et deux fonds d'obligations d'entreprises pour un montant total de 1 500 k€.



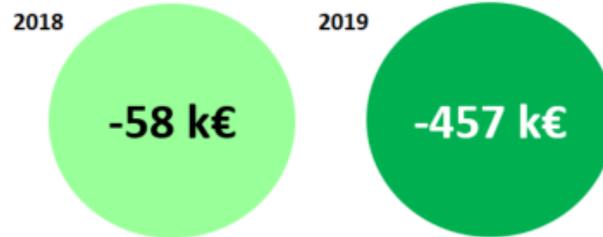


Le résultat est en diminution sur l'année 2019. Bien que le chiffre d'affaires soit en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, la charge de sinistres a évolué à la hausse (+358 k€) ce qui conduit à un résultat technique négatif.

Les autres éléments du résultat restent stables :



Résultat de l'exercice



### 1.3 Résultats des autres activités

Il n'existe pas d'autre source importante de revenus ou de dépenses sur la période de planification de son activité autre ceux précités.

### 1.4 Autres informations

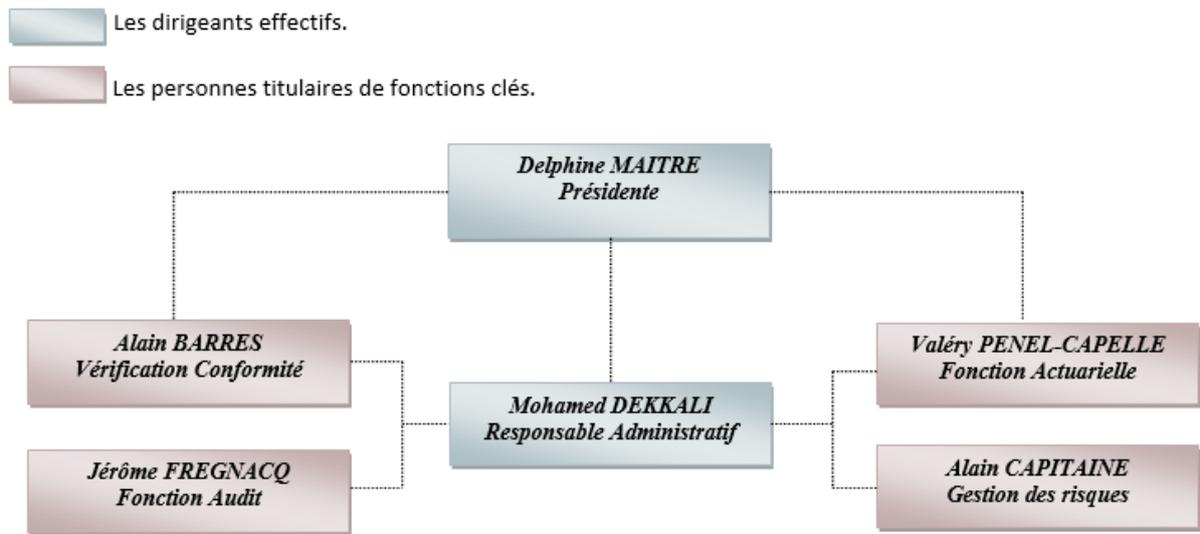
Il n'existe pas d'autre information importante concernant les activités et les résultats autre que celles précitées.



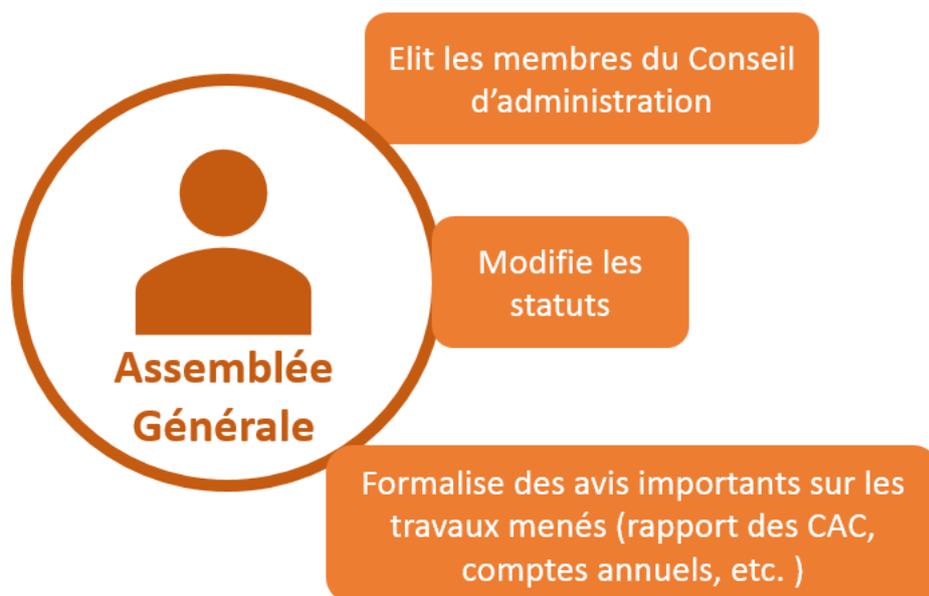
## 2 Système de gouvernance

### 2.1 Informations générales

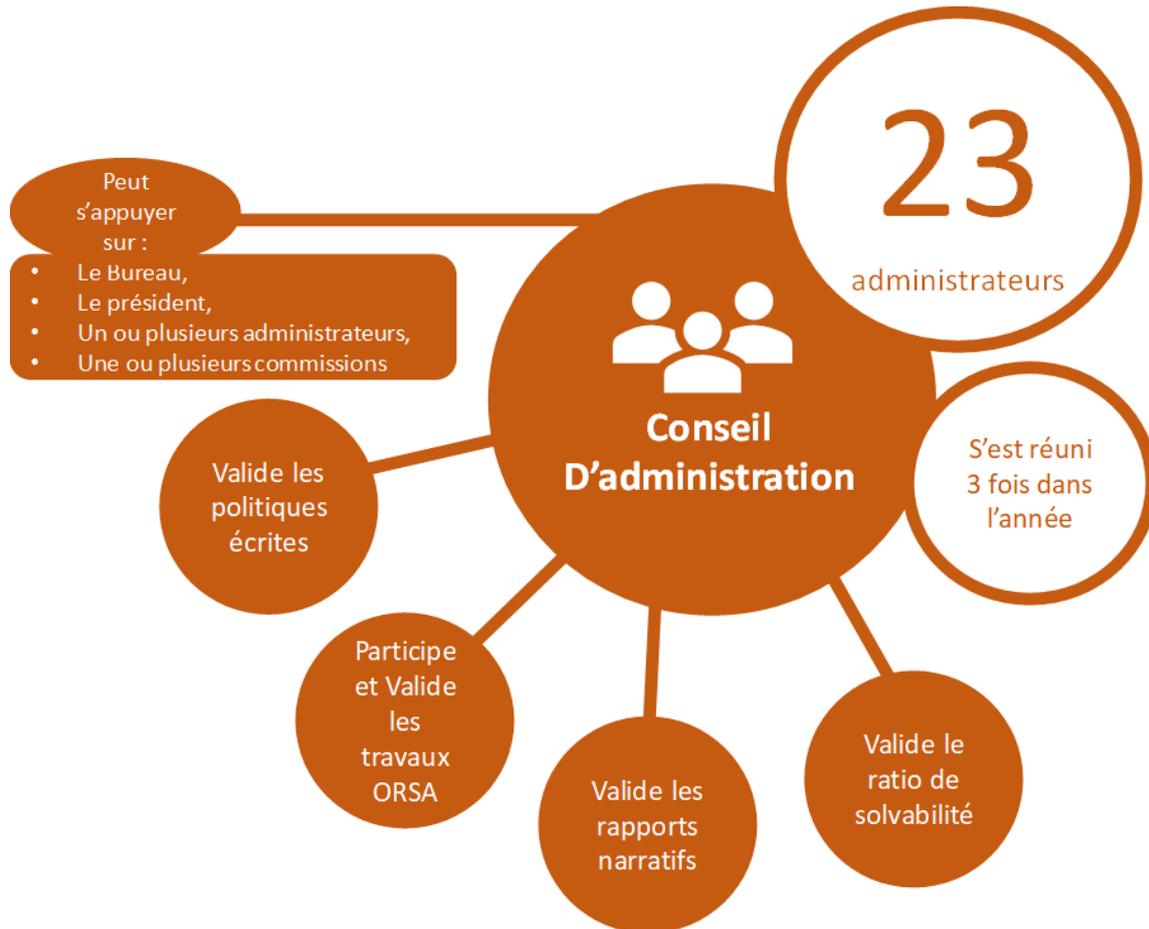
La directive Solvabilité 2 a requis des organismes d'assurance un renforcement de leur système de gouvernance :



#### L'assemblée générale



## Le Conseil d'administration



## Le Président du Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il informe, le cas échéant, le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.510-8 et L.510-10 du code de la mutualité.

Il s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées. De plus, il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et engage les dépenses.

## Les Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs sont le président du Conseil d'administration et le Directeur administratif. Ils participent au quotidien aux questions relatives à Solvabilité 2 notamment.

Les Dirigeants effectifs prennent des mesures dès lors que des sujets importants leur sont remontés et en informent le Conseil d'administration le cas échéant.

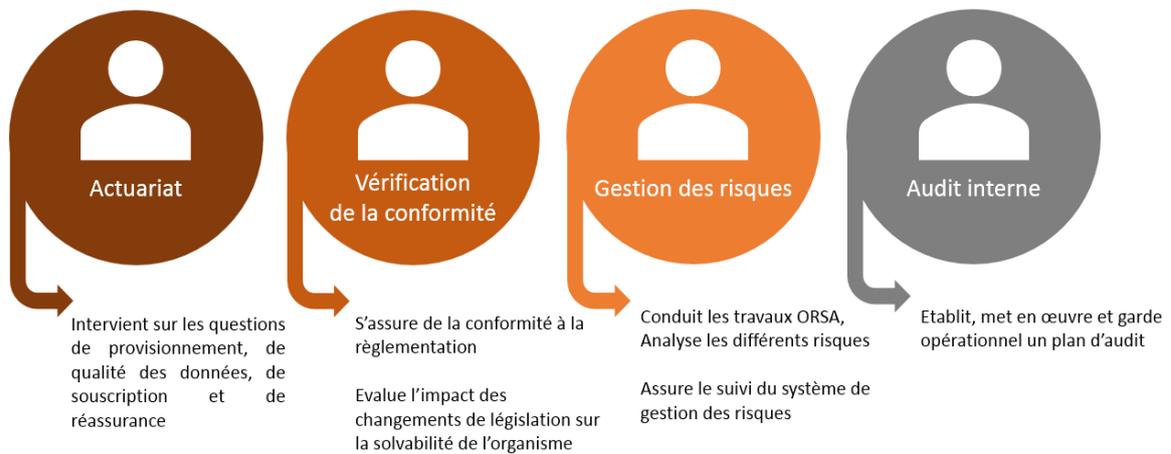


### Le Directeur administratif

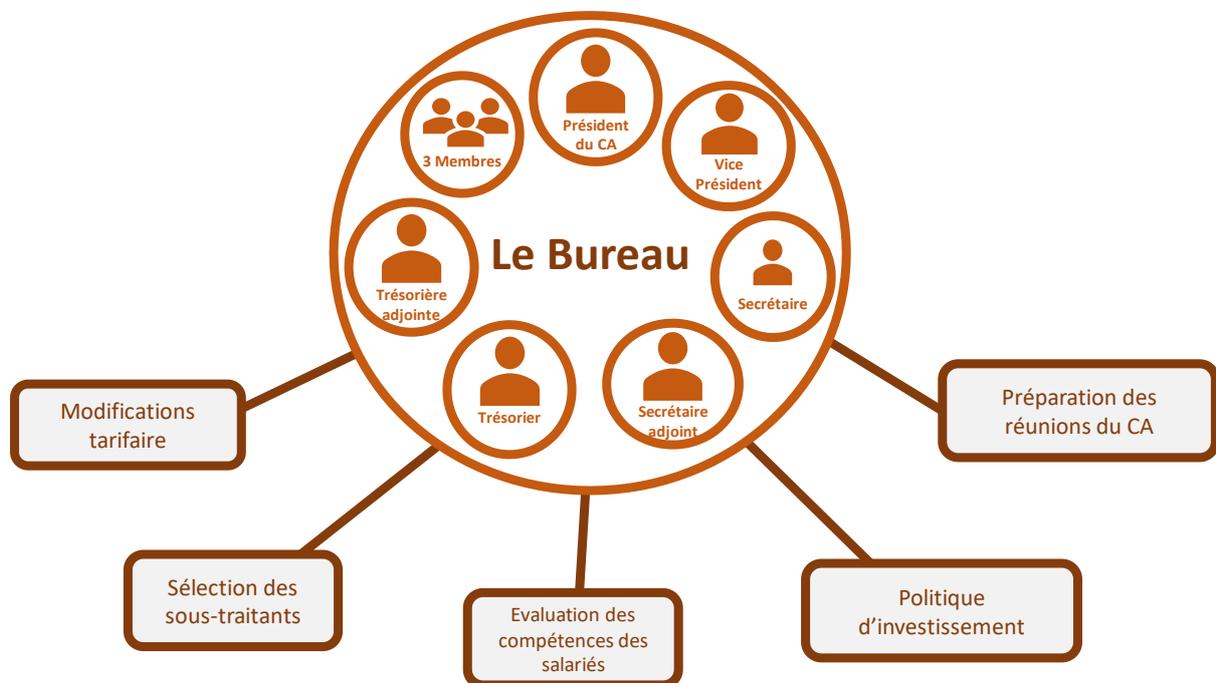
Il participe à la clôture comptable et est en lien avec les fonctions clés. Il valide au préalable l'ensemble des travaux présentés et/ou soumis à approbation du Conseil d'administration notamment sur les sujets relatifs à Solvabilité 2.

### Les fonctions clés

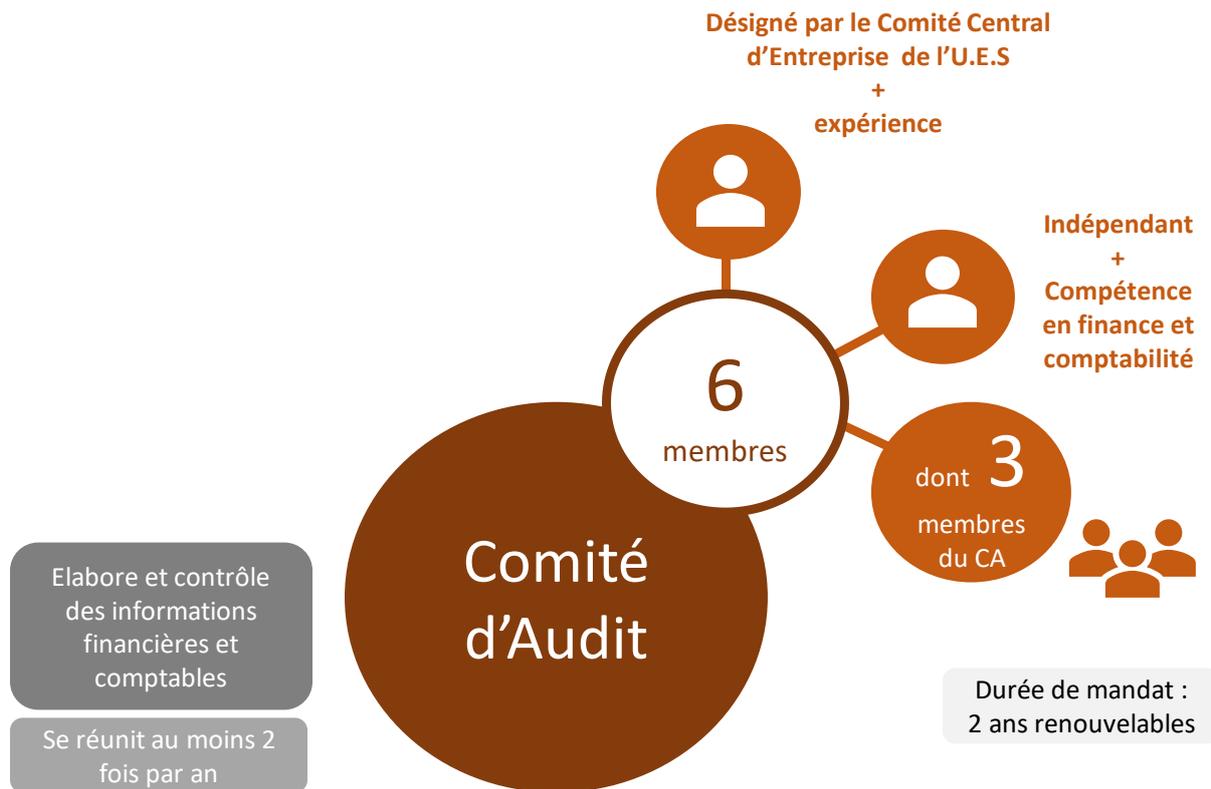
Quatre fonctions clés sont nommées au sein de l'organisme :



### Le Bureau



## Le Comité d'audit



## 2.2 Exigences en matière de compétences et d'honorabilité

Afin de s'assurer de la compétence et de l'honorabilité des personnes occupant des postes importants ou clés, la MSEE a mis en place un système de contrôle et défini une politique écrite décrivant les procédures de contrôle et explicitant les personnes concernées.

Le suivi de cette politique est assuré par la fonction de gestion des risques.

Une distinction entre les compétences collective et individuelle est effectuée par la MSEE.

Si une exigence de compétence et d'honorabilité collective est demandée aux membres du Conseil d'administration, une exigence de compétence individuelle est demandée aux principales personnes qui organisent le système de gouvernance à savoir les Dirigeants effectifs, incarnés par la Présidente du Conseil d'Administration, le Directeur et les fonctions clés.

### 2.2.1 Le processus d'évaluation de la compétence

#### *Les compétences individuelles*

L'évaluation des compétences des salariés est effectuée par le Bureau et repose sur :

- Appréciation de la compétence à partir de la formation et de l'expérience,
- Appréciation de la compétence en raison de l'expérience acquise lorsque des mandats ont été antérieurement exercés,



- Appréciation de la compétence de façon proportionnée aux attributions notamment celles exercées en tant que Président du Conseil d'Administration ou de responsable d'une des fonctions clés,
- Appréciation de la compétence des nouveaux membres en tenant compte des formations tout au long du mandat,
- Appréciation de la compétence de façon proportionnée en tenant compte de l'accompagnement par des experts.

De plus, pour les Dirigeants Effectifs, les compétences exigibles sont des compétences d'ordre managériales et des connaissances générales sur le marché de l'assurance et de son environnement, les stratégies d'entreprise et modèle économique, les systèmes de gouvernance, l'analyse financière et actuarielle ainsi que le cadre et les dispositions réglementaires.

Pour les fonctions clés, les compétences exigibles par spécialité sont définies comme suit :

- *La fonction actuarielle* doit être compétente pour comprendre la logique et les méthodes de provisionnement au travers de la gestion directe, pour émettre un avis sur la politique de souscription et pour contribuer à la mise en œuvre du système de gestion.
- *La fonction de gestion des risques* doit être compétente pour gérer les risques relatifs à la souscription, le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel et les techniques d'atténuation du risque.
- *La fonction de vérification de la conformité* doit être compétente pour assurer un suivi global de la documentation contractuelle ou réglementaire afin d'identifier et d'évaluer les risques légaux inhérents à la Mutuelle, en vue de satisfaire la réglementation en vigueur.
- *La fonction d'audit interne* est compétente pour établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit, détaillant les travaux d'audit afin de s'assurer du respect des procédures de la Mutuelle. La fonction doit également être compétente pour comprendre, tester et émettre un avis sur les divers travaux conduits par la Mutuelle Santé Eiffage Énergie.

### *Les compétences collectives*

La MSEE s'assure que les membres du Conseil d'Administration doivent disposer collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires mentionnées à l'article L114-21 du code de la mutualité à travers un processus d'auto-évaluation pour lequel chaque administrateur est invité à s'attribuer une notation sur une grille d'autoévaluation individuelle.

Chaque administrateur s'engage à s'attribuer une notation honnête et juste par rapport à sa compétence dans chaque domaine. Cette notation est contrôlée par les Dirigeants effectifs et est susceptible d'être vérifiée par les autorités de contrôle prudentielles au travers d'interviews.

### 2.2.2 Le processus de l'évaluation de l'honorabilité

Lorsqu'une personne occupe ou souhaite occuper l'une des fonctions précitées dans le paragraphe précédent, la MSEE veille à évaluer l'honorabilité de la personne en s'assurant que la personne a une réputation et une intégrité de bon niveau.

De plus, la Mutuelle évalue l'honorabilité au travers des réponses faites dans le questionnaire présent dans le formulaire de nomination ou de renouvellement de Dirigeant effectif ou de responsable d'une fonction clé proposé par l'ACPR. Dans ce questionnaire, plusieurs types questions



ou de demandes de déclaration d'informations permettent en effet de vérifier l'honorabilité de la personne.

Le questionnaire doit être rempli dès lors qu'une personne aspire à intégrer les Dirigeants effectifs, le Conseil d'administration et les fonctions clés où dans le cadre d'une évaluation de l'honorabilité de ces derniers. Ce questionnaire est revu par le Bureau.

## 2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)



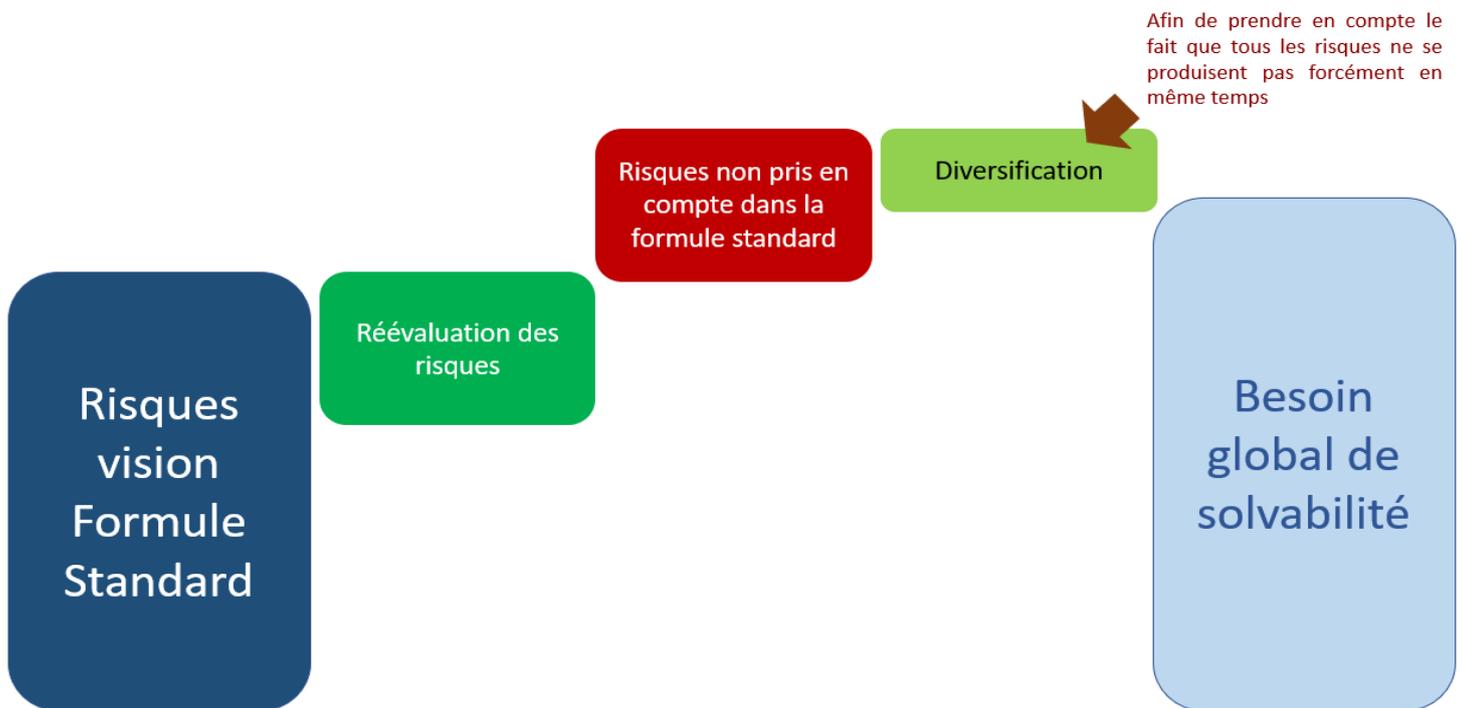
### *Processus d'identification des risques de la Mutuelle*

Les principaux risques sont déterminés à l'aide de la formule standard délivrée par l'EIOPA<sup>1</sup>. Toutefois, l'impact des risques répertoriés dans cette formule n'étant pas toujours adapté, une cartographie des risques basée sur des entretiens menés avec les opérationnels est effectuée afin de déterminer les risques propres.

<sup>1</sup> L'EIOPA (Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles) est un organe consultatif auprès du Parlement Européen qui émet ses observations et ses recommandations sur l'évolution de la législation appliquée.



L'ensemble de ces travaux permet le calcul du Besoin Global de Solvabilité :



Les travaux de l'ORSA et la cartographie sont mis à jour annuellement par la fonction gestion des risques et le Directeur Administratif.

L'ORSA a été réalisé au cours du second semestre 2019.

*Au titre de l'année écoulée, aucun ORSA exceptionnel n'a été effectué.*

*Définition d'une stratégie de gestion des risques pertinente ne mettant pas en péril la Mutuelle*

La stratégie mise en place permet de définir le cadre accepté pour la gestion de ses risques, son appétence au risque. Elle est formalisée comme une exigence en capital pour un risque décennal à respecter.

*Définir et vérifier les limites de prise de risques pertinentes*

Dans la politique écrite d'investissement, aucune limite particulière n'est définie hormis une limite de 15 % des investissements globaux pour les investissements sans capitaux garantis.

Les principes de prudence suivants sont appliqués :

- Surveillance régulière des placements et comptes courants afin d'éviter un éventuel risque de concentration auprès d'un même émetteur.
- Définition d'un seuil minimal de trésorerie afin d'atténuer le risque de liquidité,
- Investissements dans des placements sûrs et liquides



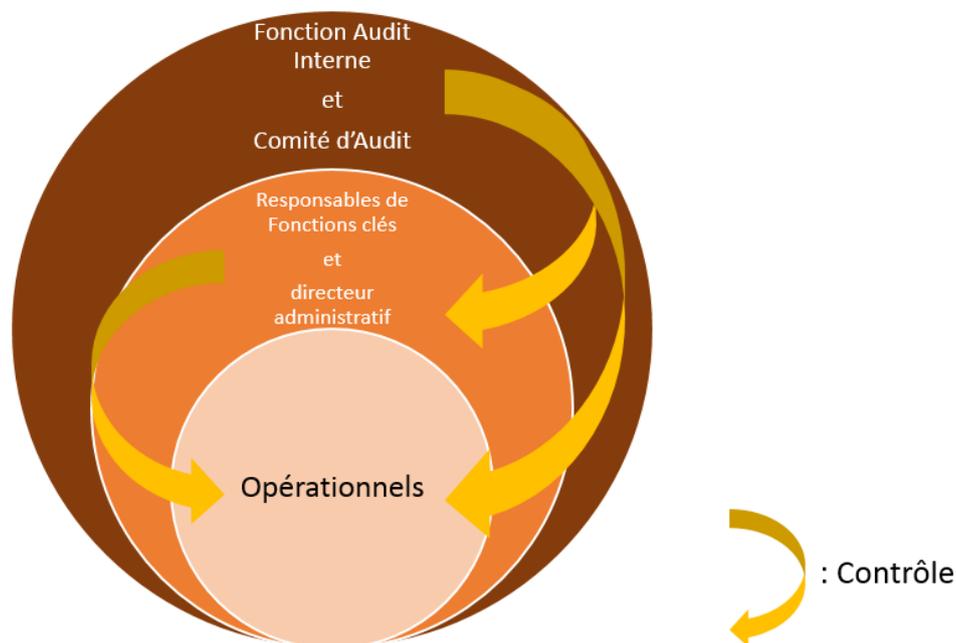
La surveillance du portefeuille est effectuée par le Directeur et le Trésorier et s'appuie sur les résultats d'analyses mensuelles, des tableaux de suivi des prestations et des indicateurs de performance.

Pour le risque de crédit, les notations délivrées par les agences de notations sur le principe de la seconde meilleure notation donnée sont utilisées.

## 2.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne assure le respect permanent des normes et obligations internes.

### Organisation du système de contrôle interne



### La fonction de vérification de la conformité : son rôle et ses outils

La fonction de vérification de la conformité couvre toutes les lignes d'activités et tous les contextes réglementaires, législatifs et jurisprudentiels.

Du fait de son large spectre de ses missions, elle délègue certains de ses travaux :

Domaine	Vérification de la conformité			
	Conformité opérationnelle et travaux relatifs à la CNIL	Relations avec l'ACPR et exigences prudentielles	Droit comptable	Droit du personnel
Responsable	Fonction de vérification de la conformité	Directeur	Expert-comptable	Responsables RH du Groupe Eiffage
Suivi	Suivi annuel avec le Directeur	Suivi annuel auprès du Conseil d'administration	Remontée annuelle auprès de la fonction de vérification de la conformité	Suivi annuel avec le Vice-Président



La fonction de vérification de la conformité a présenté une synthèse de ses travaux aux dirigeants effectifs ainsi qu'un suivi de la mise en œuvre de la politique de conformité. Aucun point structurant n'a été souligné.

## 2.5 Fonction d'audit interne

La politique d'audit interne validée annuellement par le Conseil d'administration définit le périmètre d'action de la fonction clé.

Vision indépendante et objective

La fonction d'Audit Interne juge efficace la manière dont les directions opérationnelles et fonctionnelles clés exercent leurs fonctions en matière de contrôle des risques et de pilotage de leurs activités.



Les services opérationnels et fonctionnels audités ont mis à disposition de la fonction d'Audit Interne l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes en lien avec la mission d'audit.

L'ensemble des résultats des audits est détaillé et suivi au travers d'un plan d'action communiqué au Conseil d'administration.

## 2.6 Fonction actuarielle

La Fonction actuarielle a étudié dans le cadre de son rapport annuel plusieurs sujets et a présenté ses conclusions au Conseil d'administration au mois de novembre.

Vision indépendante et objective

Sujet	Conclusion
<b>Provisions techniques</b>	Méthodologie et calculs pertinents ✓
<b>Qualité des données</b>	Données jugées fiables ✓
<b>Souscription</b>	Politique tarifaire adaptée Indicateurs cohérents avec le marché Equilibre technique ✓
<b>Réassurance</b>	Non nécessaire à la vue du niveau de solvabilité ✓



En accord avec le périmètre de ses travaux, le responsable de la fonction actuarielle s'est fait aider dans sa tâche par un cabinet de conseil.

## 2.7 Sous-traitance

Le processus de sous-traitance est engrangé par la mise en place d'appels et de consultation d'offres conformément à la politique écrite y afférente qui instaure un cadre au processus de sous-traitance.

La politique est mise à jour annuellement et les opérations sous-traitées sont contrôlées à travers des audits non prévus par le plan le cas échéant.

Au cours de l'année, les travaux de la fonction actuarielle ont été sous-traités auprès d'un cabinet de conseil en actuariat situé à Paris.

## 2.8 Autres informations

Aucune autre information pertinente autre que celles précitées concernant son système de gouvernance n'a été recensée.



## 3 Profil de risque

Sauf mention contraire, l'ensemble des risques présentés dans cette partie est quantifié à l'aide de la formule standard. Cette dernière permet de mesurer l'exigence en capital résultant d'un risque ayant une probabilité assez faible d'occurrence (1 fois tous les 200 ans).

### 3.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque relatif au portefeuille de l'organisme. Les évolutions entre les deux derniers exercices demeurent faibles. En effet la base assurée reste sensiblement stable, l'exigence en capital affecté à ce risque reste sensiblement stable. Les principaux risques supportés sont les suivants :

- Risque de sous-tarification et de sous-provisionnement,
- Risque de rachat,
- Risque de catastrophe.

#### *Exposition au risque de sous-tarification et de sous-provisionnement*

Le volume de cotisation a légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent. La charge de sinistres est à la hausse par rapport à 2018, néanmoins les hausses tarifaires sur 2020 permettront de revenir à l'équilibre technique. De plus, aucun risque de sous-provisionnement n'a été recensé d'après les différents travaux menés au cours de l'année et notamment par le rapport Actuariel 2019.

La sensibilité par rapport aux risques reste sensiblement la même que celle de l'exercice précédent.

#### *Exposition au risque de rachat*

Il est estimé comme un pourcentage de la marge technique future le cas échéant. Ce risque demeure assez faible.

#### *Exposition au risque de catastrophe santé*

Le risque de catastrophe correspond à la combinaison des trois risques suivants :

- Risque d'accident de masse,
- Risque de concentration<sup>2</sup>,
- Risque pandémique.

Ces risques sont estimés en fonction de la base assurée de la Mutuelle. Cette dernière étant sensiblement la même que l'année dernière, le risque en résultant varie de manière non significative.

---

<sup>2</sup> Le risque de concentration de catastrophes s'adresse uniquement « aux engagements d'assurance [...] d'indemnisation des travailleurs et aux engagements d'assurance [...] d'assurance collective de protection du revenu ».



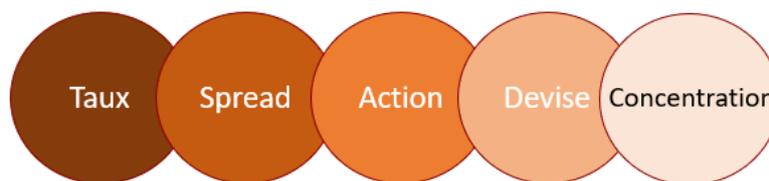
### Atténuation du risque

Aucun mécanisme de réassurance n'est pour l'instant mis en place. En effet, les travaux menés par la fonction actuarielle au cours de l'exercice 2019 n'ont laissé transparaître aucun besoin particulier de réassurance.

## 3.2 Risque de marché

Le risque de marché résulte des investissements effectués afin d'être constamment en capacité de respecter les engagements vis-à-vis de ses assurés.

Le risque de marché se compose de cinq sous-modules de risques :



Le profil de risque a sensiblement évolué par rapport à l'année dernière en raison du changement de la stratégie d'investissement de la Mutuelle.

Du fait des nouveaux investissements réalisés, le risque immobilier a fortement augmenté de même que le risque de *spread*.

Globalement, le risque de marché est plus fort que lors de l'exercice précédent, malgré une diminution du risque sur les taux d'intérêts.

Des investissements peu risqués auprès d'établissements dont la notation est de minimum « A » selon la grille de notation sont privilégiés. La notation retenue est basée sur le principe de la seconde meilleure notation, le principe de la personne prudente est donc bien appliqué dans sa stratégie d'investissement.

## 3.3 Risque de crédit

Le risque de défaut des contreparties qui possèdent des engagements envers la Mutuelle demeure peu important.

En effet, l'ensemble des gérants de trésorerie étant des acteurs notés « A », la solidité financière des contreparties apparaît solide.

Le risque de Crédit diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent du fait que le montant de créances nées d'opération directes et autres créances est inférieur à celui de l'exercice précédent.



### 3.4 Risque de liquidité

Un seuil de trésorerie étant fixé afin d'assurer le respect permanent des engagements envers les assurés, le risque apparaît faible.

De plus, concernant les sinistres qui se déclareront lors du prochain exercice l'organisme estime annuellement un montant de cotisations futur afin de pallier un éventuel risque.

### 3.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Le risque opérationnel varie de manière non significative par rapport à l'exercice précédent.

### 3.6 Sensibilité aux risques

Dans le cadre de l'ORSA, divers tests de sensibilité ont été effectués. Les scénarios testés ont été les suivants :

- Dérive du nombre de contrats d'assurance,
- Une dérive du ratio de sinistralité,
- Surplus des dépenses non escomptées,
- Surplus au niveau de la TSA.

Quelle que soit la situation envisagée, la solvabilité restait très largement supérieure aux exigences réglementaires.

### 3.7 Autres informations

Aucune information autre que celles précitées n'est jugée importante au titre de l'exercice 2019.



## 4 Valorisation à des fins de solvabilité

### 4.1 Actifs

Actif	Valorisation Solvabilité 2
Placements	Valeur de marché
Immeubles	Valeur d'expertise
Actifs incorporels	Non valorisé car richesse non matérielle
Livrets, liquidités et cash à la banque	Valeur comptable
Créance	Valeur nette comptable
Autres actifs d'exploitation	Valeur comptable

La mise en transparence par type de risque est retenue le cas échéant en se basant sur des informations tirées de notices.

### 4.2 Passifs

#### *Provisions techniques*

La méthodologie de valorisation des provisions techniques en vision économique peut être segmentée en trois :

- Best Estimate de sinistres : provisions pour les sinistres déjà survenus,
- Best Estimate de cotisations : provisions pour les sinistres futurs,
- Marge de risque : Montant à ajouter aux Best Estimate précités en cas de cession de l'activité.

#### **Best Estimate de sinistres :**

Best Estimate de Sinistres valorisation	
<b>Méthodologie retenue :</b>	Chain Ladder annuel
<b>Frais retenus :</b>	Frais de gestion, d'administration, de gestion des placements, autres charges techniques,
<b>Actualisation :</b>	Courbe des taux sans risque EIOPA
<b>Commentaires :</b>	Le facteur de développement d première année a été révisé (exclusion de la survenance 2017)

L'ensemble des contrats proposés a pour échéance le 31 décembre de l'année en cours, par conséquent aucune provision pour cotisations non acquises n'est comptabilisée.

Au 31/12/2019 le Best Estimate de Sinistres y compris frais est évalué à 913 k€. Il était de l'ordre de 842 k€ lors de l'exercice 2018.



Un taux de frais de 7,5% (sur la base du montant des prestations) a été retenu. Ce taux a été estimé grâce aux taux observés sur les exercices 2018 et 2019 : 8,3% en 2018 et 7,3% en 2019.

**Best Estimate de cotisations :**

Best Estimate de Cotisations valorisation	
Méthodologie retenue :	P/C cible pour l'année prochaine
Frais retenus :	Frais de gestion, d'administration, de gestion des placements, d'acquisition, autres charges techniques,
Actualisation :	Courbe des taux sans risque EIOPA
Commentaires :	Le ratio projeté est comparé à la moyenne des deux exercices antérieurs

Le ratio de sinistralité de l'exercice 2020 a été estimé à 101% par prudence. En effet, malgré la hausse tarifaire sur 2020 nous avons l'estimé comme la moyenne des trois derniers exercices auxquels est ajoutée une hausse de 1% due à un effet de tendance observé. À la vue de l'historique, l'exercice 2019 semble cependant exceptionnel comparé aux exercices antérieurs et un retour à un ratio de sinistralité neutre est attendu.

Le Best Estimate de cotisations est ainsi estimé à 108 k€ au titre de l'année 2019. Il était de - 74 k€ au titre du précédent exercice. L'écart provient de l'hypothèse de ratio combiné retenue comme précité.

**Marge de risque :**

La Marge de Risque correspond au montant qu'il faut ajouter aux provisions techniques pour qu'un autre assureur accepte de reprendre le passif de l'organisme. Elle est estimée conformément aux guidelines publiées par l'EIOPA, la marge de risque pour le portefeuille global des engagements d'assurance.

La marge de risque est estimée à **151 k€** au titre de l'exercice 2019. Ce dernier est quasi identique à celui observé lors de l'exercice précédent.

*Impôt différé net*

Impôts différés	Définition
IDA – Impôts différés actifs	Crédit d'impôt résultant d'une baisse de valorisation des fonds propres entre passage du bilan comptable au bilan économique (exemple : BE > PSAP)
IDP – Impôts différés passifs	Surplus d'impôt résultant d'une hausse de valorisation des fonds propres entre passage du bilan comptable au bilan économique (exemple : les Plus values latentes)
Impôts différés nets actifs	Dans le cas où l'impôt différé net actif est positif, il sera pris en compte uniquement si l'organisme est capable de justifier le fait qu'il sera en mesure de faire du résultat lors du prochain exercice. En effet, si ce n'est pas le cas, ce dernier ne peut accumuler des crédits d'impôt.



Au 31/12/2020, le montant d'impôts différés net est un actif. Toutefois, comme lors de l'exercice précédent, à la vue du résultat de l'organisme, aucun impôt différé n'a été retenu au titre de l'exercice.

### 4.3 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative autre que celles mentionnées précédemment n'est utilisée.

### 4.4 Autres informations

Aucune autre différence de valorisation que celles précitées n'a été effectuée entre le passage de la vision comptable à la vision économique du bilan.

### 4.5 Du bilan comptable au bilan économique

Concernant l'actif en valeur comptable, l'évolution réside principalement dans l'allocation d'actifs par rapport à l'exercice précédent. Les créances hors assurance ont diminué du fait de la baisse de l'acompte versé de l'impôt sur les bénéfices survenus entre les exercices 2018 et 2019 (158 k€ contre 0 k€), et la différence explique en partie le déchargement des dépôts réinvestis dans des placements de valeur comptable moindre. L'actif a baissé de 312 k€ par rapport à l'exercice 2018.

**La valeur de l'actif entre vision comptable et économique diminue légèrement en raison de la diminution de certains actifs en valeur de marché.**

<i>En k€</i>		Valeur économique 2019	Valeur économique 2018	Valeur Comptable 2019	Valeur Comptable 2018
<b>Actifs</b>	<b>Goodwill</b>			0	0
	<b>Frais d'acquisition différés</b>			0	0
	<b>Immobilisations corporelles détenues pour usage propre</b>	27	27	27	27
	<b>Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)</b>	11209	11 538	11417	11 538
	<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	1996	1 250	2150	1250
	<b>Actions</b>	40	40	40	40
	<b>Actions – non cotées</b>	40	40	40	40
	<b>Obligations</b>	0	0	0	0
	<b>Obligations d'État</b>	0	0	0	0
	<b>Obligations d'entreprise</b>	0	0	0	0
	<b>Organismes de placement collectif</b>	1098	251	1151	251
	<b>Produits dérivés</b>	0	0	0	0
	<b>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</b>	8076	9 998	8076	9 998
	<b>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</b>	3	3	3	3
	<b>Autres créances (hors assurance)</b>	1031	1 217	1031	1 217
	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	70	77	70	77
	<b>Total Actifs</b>	12 340	12 860	12 548	12 860



Concernant le passif, la valeur économique des provisions techniques non-vie a augmenté de 189 k€. Les montants des dettes liées aux opérations d'assurance, et celles hors assurance n'ont pas vu leurs montants changer significativement sur les deux exercices. L'écart entre passif comptable et économique réside toujours dans l'évaluation des provisions.

Le passif économique a augmenté de 180 k€ par rapport à 2018 et s'explique par la diminution de la marge technique future comprise dans le BE de cotisations par rapport à l'exercice précédent comme précité.

<i>En k€</i>		Valeur économique 2019	Valeur économique 2018	Valeur Comptable 2019	Valeur Comptable 2018
<b>Passifs</b>	<b>Provisions techniques non-vie</b>	1172	983	902	902
	<b>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</b>	1172	983	902	902
	<b>Meilleure estimation</b>	1021	830		
	<i>Best Estimate de Cotisations</i>	108	-74		
	<i>Best Estimate de Sinistres</i>	913	905		
	<b>Marge de risque</b>	151	153		
	<b>Autres provisions techniques</b>	0		155	0
	<b>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</b>	71	86	71	86
	<b>Autres dettes (hors assurance)</b>	448	441	448	441
	<b>Total passifs</b>	1691	1 511	1575	1 430



## 5 Gestion du capital

### 5.1 Fonds propres

Les fonds propres se décomposent en trois catégories désignées par le terme « Tier ». La classification des fonds propres dans chacun des Tier 1, 2 ou 3 va dépendre du niveau de disponibilité de ces derniers.

#### Décomposition des Fonds Propres au 31/12/2019 :

Tier 1 – disponible de manière totale et inconditionnelle	Tier 2 – disponible sous la réalisation de certaines conditions	Tier 3 – Autres que Tier 1 et 2	Capital Eligible
10 649 k€	/	/	10 649 k€

Le montant de Capital Eligible est ainsi évalué à **10 659 k€** au titre de la fin du second semestre de l'exercice 2019 (11 349 k€ en 2018).

### 5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Les fonds propres doivent être suffisants afin de couvrir :

- Le MCR (Minimum Capital Requirement) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'Autorité de Contrôle sera automatique,
- Le SCR défini dans l'introduction.

Les résultats du SCR au 31/12/2019 et au 31/12/2018 sont les suivants :

Risques (k€)	SCR 2018	SCR 2019	Variation
Marché	363	624	261
Contrepartie	795	669	-126
Santé	1 786	1 824	37
BSCR	2 266	2 356	90
Opérationnel	314	318	4
Ajustement	/	/	0
<b>SCR</b>	<b>2 579</b>	<b>2 673</b>	<b>94</b>

Le SCR a connu une hausse de 94 k€ entre les deux derniers exercices expliquée en grande partie par la hausse du SCR Marché et donc du BSCR. **Le SCR s'élève à 2 673 k€ au 31/12/2019.**



Le MCR au 31/12/2019 est de **2 500 k€**. Ce dernier reste donc inchangé par rapport à l'exercice précédent.

*Ratio de solvabilité*

En k€	2018	2019	Ecart (points de base)
SCR	2 579	2 673	94
FP	11 349	10 649	-699
Ratio du SCR	440%	398%	-42%
Ratio du MCR	454%	426%	-28%

Au 31/12/2019, le ratio de couverture du SCR diminue pour atteindre 398%. Cela s'explique par une baisse des fonds propres elle-même accentuée par une hausse du SCR. Le MCR étant resté à 2 500 k€, le ratio a baissé en écho avec la baisse des fonds propres.

### 5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé.

### 5.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

Aucun modèle interne afin de calculer les exigences de solvabilité réglementaire.

### 5.5 Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les exigences de capitaux réglementaires sont largement respectées et, par conséquent, pas concernées par ce paragraphe.



## 6 Annexes (en k€)

### 6.1 S.02.01.02

**Annex I**  
**S.02.01.02**  
**Bilan**

**Actifs**

Immobilisations incorporelles
Actifs d'impôts différés
Excédent du régime de retraite
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations
Actions
Actions – cotées
Actions – non cotées
Obligations
Obligations d'État
Obligations d'entreprise
Titres structurés
Titres garantis
Organismes de placement collectif
Produits dérivés
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie
Autres investissements
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés
Prêts et prêts hypothécaires
Avances sur police
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers
Autres prêts et prêts hypothécaires
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance
Non-vie et santé similaire à la non-vie
Non-vie hors santé
Santé similaire à la non-vie
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés
Santé similaire à la vie
Vie hors santé, UC et indexés
Vie UC et indexés
Dépôts auprès des cédantes
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires
Créances nées d'opérations de réassurance
Autres créances (hors assurance)
Actions propres auto-détenues (directement)
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)
Trésorerie et équivalents de trésorerie
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus
<b>Total de l'actif</b>

	Valeur Solvabilité II
	C0010
<b>R0030</b>	0 k€
<b>R0040</b>	0 k€
<b>R0050</b>	0 k€
<b>R0060</b>	27 k€
<b>R0070</b>	11 209 k€
<b>R0080</b>	1 996 k€
<b>R0090</b>	0 k€
<b>R0100</b>	40 k€
<b>R0110</b>	0 k€
<b>R0120</b>	40 k€
<b>R0130</b>	0 k€
<b>R0140</b>	0 k€
<b>R0150</b>	0 k€
<b>R0160</b>	0 k€
<b>R0170</b>	0 k€
<b>R0180</b>	1 098 k€
<b>R0190</b>	0 k€
<b>R0200</b>	8 076 k€
<b>R0210</b>	0 k€
<b>R0220</b>	0 k€
<b>R0230</b>	0 k€
<b>R0240</b>	0 k€
<b>R0250</b>	0 k€
<b>R0260</b>	0 k€
<b>R0270</b>	0 k€
<b>R0280</b>	0 k€
<b>R0290</b>	0 k€
<b>R0300</b>	0 k€
<b>R0310</b>	0 k€
<b>R0320</b>	0 k€
<b>R0330</b>	0 k€
<b>R0340</b>	0 k€
<b>R0350</b>	0 k€
<b>R0360</b>	3 k€
<b>R0370</b>	0 k€
<b>R0380</b>	1 031 k€
<b>R0390</b>	0 k€
<b>R0400</b>	0 k€
<b>R0410</b>	70 k€
<b>R0420</b>	0 k€
<b>R0500</b>	<b>12 340 k€</b>



**Passifs**

Provisions techniques non-vie	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques UC et indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	
Provisions pour retraite	
Dépôts des réassureurs	
Passifs d'impôts différés	
Produits dérivés	
Dettes envers des établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	
Dettes nées d'opérations de réassurance	
Autres dettes (hors assurance)	
Passifs subordonnés	
. Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	
. Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	
<b>Total du passif</b>	
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	

	Valeur Solvabilité II
	C0010
<b>R0510</b>	1 172 k€
<b>R0520</b>	0 k€
<b>R0530</b>	0 k€
<b>R0540</b>	0 k€
	0 k€
<b>R0550</b>	
<b>R0560</b>	1 172 k€
<b>R0570</b>	0 k€
<b>R0580</b>	1 021 k€
<b>R0590</b>	151 k€
<b>R0600</b>	0 k€
<b>R0610</b>	0 k€
<b>R0620</b>	0 k€
<b>R0630</b>	0 k€
<b>R0640</b>	0 k€
<b>R0650</b>	0 k€
<b>R0660</b>	0 k€
<b>R0670</b>	0 k€
<b>R0680</b>	0 k€
<b>R0690</b>	0 k€
<b>R0700</b>	0 k€
<b>R0710</b>	0 k€
<b>R0720</b>	0 k€
<b>R0740</b>	0 k€
<b>R0750</b>	0 k€
<b>R0760</b>	0 k€
<b>R0770</b>	0 k€
<b>R0780</b>	0 k€
<b>R0790</b>	0 k€
<b>R0800</b>	0 k€
<b>R0810</b>	0 k€
<b>R0820</b>	71 k€
<b>R0830</b>	0 k€
<b>R0840</b>	448 k€
<b>R0850</b>	0 k€
<b>R0860</b>	0 k€
<b>R0870</b>	0 k€
<b>R0880</b>	0 k€
<b>R0900</b>	<b>1 691 k€</b>
<b>R1000</b>	<b>10 649 k€</b>



6.2 S.05.01.02

Annex I

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																		
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	10 588,9 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					10 589 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0 k€	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>												0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		0,0 k€
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Net	<b>R0200</b>	10 588,9 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	10 589 k€
<b>Primes acquises</b>																		
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	10 588,9 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0	0					10 588,9 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0	0						0,0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>												0	0	0	0		0,0 k€
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0	0	0	0	0	0	0	0,0 k€
Net	<b>R0300</b>	10 588,9 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0	0	0	0	0	0	0	10 588,9 k€
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	10 822,5 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0	0					10 822,5 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0	0						0,0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>												0	0	0	0		0,0 k€
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0	0	0	0	0	0	0	0,0 k€
Net	<b>R0400</b>	10 822,5 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€	0	0	0	0	0	0	0	10 822,5 k€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0	0	0					0,0 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0	0	0					0,0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>												0	0	0	0		0,0 k€
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0	0	0	0	0	0	0	0,0 k€
Net	<b>R0500</b>	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0	0	0	0	0	0	0	0,0 k€
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	762,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0	0	0	0	0	0	0	762,0 k€
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>																	0,0 k€
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																	762,0 k€

La Mutuelle effectue ses activités en France uniquement.





## 6.4 S.19.01.21

### Annex I

#### S.19.01.21

#### Sinistres en non-vie

#### Total Activité en non-vie

Année d'accident / année de souscription	<b>Z0010</b>	2019
---	--------------	------

#### Sinistres payés bruts (non cumulés)

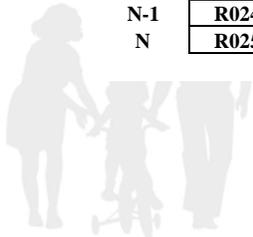
(valeur absolue)

Précédente	Année	Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110		
	<b>R0100</b>													<b>C0170</b>	<b>C0180</b>	
N-9	<b>R0160</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		<b>R0100</b>	0 k€	0 k€
N-8	<b>R0170</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€				<b>R0160</b>	0 k€	0 k€
N-7	<b>R0180</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					<b>R0170</b>	0 k€	0 k€
N-6	<b>R0190</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€						<b>R0180</b>	0 k€	0 k€
N-5	<b>R0200</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€							<b>R0190</b>	0 k€	0 k€
N-4	<b>R0210</b>	8 883 k€	669 k€	21 k€	1 k€	0 k€								<b>R0200</b>	0 k€	0 k€
N-3	<b>R0220</b>	8 796 k€	659 k€	31 k€	1 k€									<b>R0210</b>	0 k€	9 574 k€
N-2	<b>R0230</b>	8 432 k€	1 055 k€	24 k€										<b>R0220</b>	1 k€	9 487 k€
N-1	<b>R0240</b>	8 927 k€	928 k€											<b>R0230</b>	24 k€	9 510 k€
N	<b>R0250</b>	9 304 k€												<b>R0240</b>	928 k€	9 855 k€
														<b>R0250</b>	9 304 k€	9 304 k€
	<b>Total</b>													<b>R0260</b>	10 257 k€	47 731 k€

#### Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Précédente	Année	Année de développement										Fin d'année			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300		
	<b>R0100</b>													<b>C0360</b>	
N-9	<b>R0160</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		<b>R0100</b>	0 k€
N-8	<b>R0170</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€				<b>R0160</b>	0 k€
N-7	<b>R0180</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					<b>R0170</b>	0 k€
N-6	<b>R0190</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€						<b>R0180</b>	0 k€
N-5	<b>R0200</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€							<b>R0190</b>	0 k€
N-4	<b>R0210</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€								<b>R0200</b>	0 k€
N-3	<b>R0220</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€									<b>R0210</b>	0 k€
N-2	<b>R0230</b>	0 k€	0 k€	1 k€										<b>R0220</b>	0 k€
N-1	<b>R0240</b>	0 k€	30 k€											<b>R0230</b>	1 k€
N	<b>R0250</b>	877 k€												<b>R0240</b>	30 k€
														<b>R0250</b>	881 k€
	<b>Total</b>													<b>R0260</b>	913 k€



## 6.5 S.23.01.01

Annex I  
S.23.01.01  
Fonds propres

**Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35**

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)  
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires  
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type Comptes mutualistes subordonnés  
Fonds excédentaires  
Actions de préférence  
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence  
Réserve de réconciliation  
Passifs subordonnés  
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets  
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

**Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II**

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

**Déductions**

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers

**Total fonds propres de base après déductions**

**Fonds propres auxiliaires**

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande  
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel  
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande  
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande  
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE  
Autres fonds propres auxiliaires

**Total fonds propres auxiliaires**

**Fonds propres éligibles et disponibles**

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis  
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis  
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis  
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

**Capital de solvabilité requis**

**Minimum de capital requis**

**Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis**

**Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis**

**Réserve de réconciliation**

Excédent d'actif sur passif  
Actions propres (détenues directement et indirectement)  
Dividendes, distributions et charges prévisibles  
Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

**Réserve de réconciliation**

**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie  
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie  
**Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)**

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
R0040	229 k€	229 k€		0 k€	
R0050	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
R0070	0 k€	0 k€			
R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
R0130	10 421 k€	10 421 k€			
R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
R0160	0 k€				0 k€
R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0220	0 k€				
R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
R0290	10 649 k€	10 649 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0300	0 k€			0 k€	
R0310	0 k€			0 k€	
R0320	0 k€			0 k€	0 k€
R0330	0 k€			0 k€	0 k€
R0340	0 k€			0 k€	
R0350	0 k€			0 k€	0 k€
R0360	0 k€			0 k€	
R0370	0 k€			0 k€	0 k€
R0390	0 k€			0 k€	0 k€
R0400	0 k€			0 k€	0 k€
R0500	10 649 k€	10 649 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0510	10 649 k€	10 649 k€	0 k€	0 k€	
R0540	10 649 k€	10 649 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0550	10 649 k€	10 649 k€	0 k€	0 k€	
R0580	2 673 k€				
R0600	2 500 k€				
R0620	398,36%				
R0640	425,98%				

R0700	10 649 k€	
R0710	0 k€	
R0720	0 k€	
R0730	229 k€	
R0740	0 k€	
R0760	10 421 k€	
R0770	0 k€	
R0780	0 k€	
R0790	0 k€	



## 6.6 S.25.01.21

### Annex I

#### S.25.01.21

#### Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
	C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010 624 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020 669 k€		
Risque de souscription en vie	R0030 0 k€		
Risque de souscription en santé	R0040 1 824 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050 0 k€		
Diversification	R0060 -761 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070 0 k€		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100 2 356 k€</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>			
Risque opérationnel	R0130 318 k€		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140 0 k€		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150 0 k€		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160 0 k€		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200 2 673 k€</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210 0 k€		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220 2 673 k€</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400 0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410 0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420 0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430 0 k€		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440 0 k€		



## 6.7 S.28.01.01

### Annex I S.28.01.01

#### Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

##### Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCRNL	<b>C0010</b>
	<b>R0010</b> 546 k€

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente  
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente  
Réassurance santé non proportionnelle  
Réassurance accidents non proportionnelle  
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle  
Réassurance dommages non proportionnelle

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
<b>R0020</b>	1 021 k€	10 589 k€
<b>R0030</b>	0 k€	0 k€
<b>R0040</b>	0 k€	0 k€
<b>R0050</b>	0 k€	0 k€
<b>R0060</b>	0 k€	0 k€
<b>R0070</b>	0 k€	0 k€
<b>R0080</b>	0 k€	0 k€
<b>R0090</b>	0 k€	0 k€
<b>R0100</b>	0 k€	0 k€
<b>R0110</b>	0 k€	0 k€
<b>R0120</b>	0 k€	0 k€
<b>R0130</b>	0 k€	0 k€
<b>R0140</b>	0 k€	0 k€
<b>R0150</b>	0 k€	0 k€
<b>R0160</b>	0 k€	0 k€
<b>R0170</b>	0 k€	0 k€

##### Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

RésultatMCRL	<b>C0040</b>
	<b>R0200</b> 0,00

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties  
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures  
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte  
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé  
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
<b>R0210</b>	0,00	
<b>R0220</b>	0,00	
<b>R0230</b>	0,00	
<b>R0240</b>	0,00	
<b>R0250</b>		0,00

##### Calcul du MCR global

MCR linéaire Capital de solvabilité requis Plafond du MCR Plancher du MCR MCR combiné Seuil plancher absolu du MCR	<b>C0070</b>
	<b>R0300</b> 546 k€
	<b>R0310</b> 2 673 k€
	<b>R0320</b> 1 203 k€
	<b>R0330</b> 668 k€
Minimum de capital requis	<b>C0070</b>
	<b>R0400</b> 2 500 k€



## 7 Lexique

**Bilan économique** : Il s'agit du bilan de l'organisme tenant compte de la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs de trésoreries et de la valeur de marché des placements.

**Fonds Propres Économiques** : Niveau de richesse d'un organisme d'assurance. Il correspond à la différence entre l'Actif et le Passif du Bilan économique.

**SCR (Capital de Solvabilité Requis)** : Perte survenant avec une probabilité de 0,5% à horizon 1 an. Dans un souci de vulgarisation, on parle souvent de perte bicentenaire.

**MCR (Minimum de Capital Requis)** : Seuil au-dessous duquel le montant de Fonds Propres économiques ne peut passer sous peine de se faire retirer son agrément.

